



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 186-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.255

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre) (porte-parole)
Riem (Iffwil, Le Centre)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Marti (Belp, UDC)
Schindler (Bern, PS)
Baumann (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Stratégie bernoise en matière de démences : il faut améliorer les offres et combler les lacunes

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de mettre en œuvre les demandes et les objectifs de la Stratégie nationale en matière de démence 2014–2019 dans le canton de Berne et d'indiquer comment la coordination et le financement doivent être assurés.
2. de présenter des mesures permettant de faire face à l'augmentation attendue du nombre de personnes atteintes de démence dans les années à venir.
3. de tenir compte, dans la stratégie qu'il s'agit d'élaborer, des mesures qu'il faut prendre pour améliorer la qualité de vie des personnes concernées (malades ainsi que proches aidantes et aidants) dès l'apparition de la maladie.
4. de faire en sorte que la Stratégie bernoise en matière de démence soit élaborée à l'horizon 2025–2030 en collaboration avec toutes les parties prenantes et organisations concernées.

Développement :

Le canton de Berne ne dispose pas encore d'une stratégie en matière de démence. Au niveau national, il en existe déjà une pour la période 2014 à 2019.

Le sujet de la démence recouvre un vaste domaine et requiert une approche coordonnée. Il faut donc dresser un tableau de la situation pour savoir comment faire face au nombre grandissant de personnes concernées, comment le financer et comment décharger les proches. Une démarche associant toutes les parties prenantes est nécessaire pour pouvoir traiter toutes ces questions.

La démence est un terme générique désignant différentes maladies, dont la plus fréquente est la maladie d'Alzheimer (environ 60 % des cas). L'âge avancé est le premier facteur de risque pour le développement d'une démence. L'évolution démographique de la population en Suisse laisse présager une augmentation du nombre de personnes atteintes dans les décennies à venir (<https://www.ofsp.admin.ch>).

Selon les chiffres d'Alzheimer Suisse (www.alz.ch), 20 350 personnes vivent aujourd'hui avec une démence dans le canton de Berne, ce qui correspond d'ores et déjà à environ 2 % de la population. Il faut savoir que le diagnostic de cette maladie impacte un à trois membres de l'entourage, lesquels ont alors à faire face à une pression importante et à un risque accru pour leur propre santé.

En raison du vieillissement démographique, le nombre de personnes atteintes de démence devrait d'ores et déjà connaître une nette augmentation d'ici 2035 et plus que doubler d'ici 2050.

Par leur travail non rémunéré, les proches aidantes et aidants supportent 5,5 milliards sur les 11,8 milliards de francs qu'entraînent chaque année au total les démences (chiffres pour la Suisse, cf. Étude sur les coûts des démences). L'engagement des proches dans la prise en charge contribue de manière déterminante à réduire le nombre d'entrées en institution (très onéreuses pour le canton) ou à les retarder. Il est donc essentiel de soutenir de manière adéquate ces personnes et de reconnaître financièrement le travail qu'elles fournissent. Ainsi, non seulement les personnes atteintes de démence, mais aussi leurs proches ont besoin de pouvoir s'adresser à des services de conseil psychosocial et de relais qui soient de qualité, faciles d'accès et toujours disponibles, et ce à tous les stades de la maladie. Il faut mettre à la portée des proches des organisations et des institutions proposant des offres de conseil, d'accompagnement, de relais ou de soins organisées en réseaux intégrés, dûment coordonnées et adaptées aux besoins.

Conformément à la Stratégie nationale en matière de démence 2014–2019, tant la Confédération que les cantons sont appelés à prendre des mesures pour améliorer la qualité de vie des personnes concernées (malades ainsi que les proches aidantes et aidants), réduire la pression qu'elles subissent et garantir la qualité des soins à l'avenir également.

Motivation de l'urgence : la stratégie nationale est connue depuis longtemps et doit enfin être mise en œuvre dans le canton de Berne.

Destinataire
– Grand Conseil